



24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé

Genève, le 10 septembre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation tient tout d'abord à remercier Madame Leila Zerrougui pour cette présentation et à l'assurer du soutien continu et déterminé de la Suisse dans l'exercice de son mandat en vue d'améliorer la protection des enfants dans les conflits armés.

Notre pays se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes de l'ONU par l'Assemblée générale le 2 avril 2013. Ce Traité établit des normes juridiquement contraignantes régissant le transfert d'armes et de leurs munitions. Pour la Suisse, un aspect particulièrement positif réside dans le fait que ce traité exige que les Etats parties refusent les transferts lorsqu'ils savent que ces armes pourraient servir à commettre certains crimes internationaux comme le génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre, ou lorsqu'il existe un risque prépondérant qu'elles le soient. La mise en œuvre effective de ce traité permettra d'endiguer le flux d'armes vers des belligérants qui enrôlent illégalement des enfants ou s'en servent durant les hostilités. Ainsi, l'adoption de ce texte permettra de prévenir le recrutement d'enfants-soldats. La Suisse, qui a joué un rôle actif dans les négociations, a signé le traité le 3 juin 2013 et est actuellement dans le processus de ratification.

La Suisse se félicite de la proposition d'initiative globale pour mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants par des groupes armés d'ici 2016 et appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Elle soutient l'objectif de ratification universelle que s'est fixé Madame Leila Zerrougui.

La réinsertion efficace des anciens enfants-soldats et la prévention de leur recrutement nécessite que plusieurs mécanismes onusiens intègrent cette question dans leurs travaux et en fassent l'un de leurs objectifs. La Suisse encourage la représentante spéciale à continuer de rechercher les possibilités de coopération étroite avec d'autres représentants spéciaux responsables de domaines liés.

Les enfants-soldats démobilisés, garçons ou filles, sont souvent gravement traumatisés. Ils se sentent aliénés de la société et éprouvent de grandes difficultés à se réinsérer dans la vie civile. L'accès à

l'éducation, en particulier, constitue à nos yeux un instrument efficace pour empêcher l'enrôlement d'enfants dans des conflits armés. L'éducation est également un facteur de réinsertion des anciens enfants-soldats. Dans ce sens, la Suisse condamne toute attaque intentionnelle contre des bâtiments destinés à l'éducation et rappelle que de telles attaques peuvent être constitutives de crimes de guerre. Notre pays estime qu'il serait souhaitable de rédiger un rapport sur les meilleures pratiques dans ce domaine.

Madame la Représentante spéciale, quelles mesures et axes stratégiques entendez-vous mettre en œuvre pour faciliter l'accès à l'éducation dans les pays en proie à des conflits armés?

Je vous remercie.